

Mémoire au Comité sur la réforme parlementaire

Le 6 octobre 2016

Brian Quick

Beaconsfield (Québec)

Systèmes de vote préférentiel : Mon mémoire a pour objet de faire élire un représentant des intérêts de ma circonscription. Je crois comprendre que notre constitution ne nous oblige pas à élire un parti politique. Toutefois, les partis politiques se sont immiscés dans le processus d'une façon telle qu'il semble qu'il n'y ait pas moyen de faire autrement.

Mon sentiment est que ce processus de révision est tendancieux et cherche à nous éloigner encore davantage de ce que dit la constitution en nous dirigeant vers un système qui favorise les partis politiques au détriment des individus électeurs.

Comment la représentation proportionnelle, où les partis politiques choisissent leurs représentants dans un répertoire de candidats, peut-elle être compatible avec l'élection d'un individu pour représenter les intérêts d'une circonscription? Les partis politiques se définissent comme un ensemble d'intérêts (les positions du parti) à propos de divers enjeux alors qu'il existe des centaines de circonscriptions. Alors comment un ensemble d'intérêts partisans peut-il être compatible avec les intérêts de centaines de circonscriptions? Dans ce système, comment un électeur peut-il savoir qui représente ses intérêts? Les députés ne seraient pas rattachés à une quelconque circonscription. Et même s'ils l'étaient, ce serait après coup, et comment saurions-nous si cet individu est en mesure de représenter correctement les intérêts de notre circonscription?

La représentation proportionnelle, avec sa forme particulière d'approbation des candidats, est moins évidente, et ne constitue pas moins un éloignement de la représentation individuelle des intérêts des circonscriptions. Malgré la forme d'approbation inhérente à cette formule, un individu choisi dans ce système ne représenterait pas une circonscription particulière.

Les désavantages énoncés dans l'Étude générale en ce qui concerne le système MUT sont, à mon avis, essentiellement des désavantages pour les partis politiques. Plutôt que de réformer le système de vote, je crois fermement que la bonne manière de régler cette question serait d'interdire les partis politiques. Supprimer l'existence des partis politiques signifierait que tous les députés siègeraient comme indépendants et que le MUT pourrait fonctionner comme on l'avait envisagé à l'origine.

Les solutions de rechange au scrutin à deux tours et au scrutin par rang sont, je le répète, avantageuses pour les partis politiques, mais pourraient, en théorie, donner de meilleurs résultats. Ma réserve serait que beaucoup de gens verraient maintenant cela comme un effort supplémentaire important qu'ils ne seraient peut-être pas disposés à fournir. Si la perception du public est que le processus appartient aux partis politiques plutôt qu'aux individus, la question demeurerait entière : à quoi bon? Bien que la division du vote dans une circonscription donnée puisse encore se produire

malgré l'élimination des partis politiques, cela serait un phénomène national beaucoup moins vraisemblable.

Un autre enjeu important pour les électeurs est le sentiment qu'ils doivent pratiquer le vote stratégique. Vu la manière dont les partis politiques se sont immiscés dans le processus, moi, et beaucoup d'autres autour de moi, n'avons plus l'impression que nous pouvons simplement choisir la meilleure personne pour représenter notre circonscription. Lorsque nous voulons arrêter notre choix, nous ressentons souvent le besoin d'examiner d'abord les politiques, le pedigree du chef et le palmarès du parti envisagé. Le résultat de ce processus pourrait nous mener à un choix différent de celui que nous aurions fait si les partis n'existaient pas. La suppression des partis politiques réglerait évidemment aussi ce problème.

Certains diront peut-être que ce serait une mauvaise idée parce que nous perdrons tous les bienfaits que les partis politiques apportent au système. Je leur demanderais alors de bien vouloir m'indiquer quels sont ces bienfaits. Le fait que votre représentant est souvent obligé de voter selon la ligne du parti, laquelle peut ou non coïncider avec celle des intérêts de votre circonscription. Que, dans l'éventualité où un parti politique détient la majorité des sièges, et que votre représentant n'est pas de ce parti, la voix de votre représentant au parlement n'existe plus. Même si votre représentant est membre de la majorité, est-ce que sa voix est égale à celles du premier ministre et du cabinet? Ou peut-être est-ce la capacité d'un parti à parachuter un inconnu dans une circonscription pour représenter les intérêts de celle-ci? Ce ne sont là que quelques idées qui me viennent à l'esprit. Lorsque je me penche sur la question, il me semble trouver beaucoup plus d'éléments contre que d'éléments pour ce qui serait la valeur ajoutée par les partis politiques, tout comme du reste la plupart de ceux à qui j'en parle.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ayant fonctionné sans partis politiques pendant longtemps, ceux qui y résident n'auraient donc pas connu la plupart des désavantages énoncés dans l'Étude générale. Je suis surpris que l'Étude générale ne dise rien de la manière dont leur système fonctionne depuis lors.

L'élimination des partis politiques réglerait également beaucoup d'autres problèmes qui harcèlent notre système politique.

Vote en ligne : Je suis pour le vote en ligne.

Vote obligatoire : Je suis contre le vote obligatoire, principalement pour les raisons énoncées dans l'Étude générale. En particulier, je craindrais que le fait de forcer les gens à voter ne donne pas de meilleurs résultats que lors des élections « à faible taux de participation » vu que les gens qui seraient forcés à voter ne prendraient pas nécessairement des décisions plus éclairées.

Je crois que l'on obtient généralement de meilleurs résultats en récompensant et (ou) en incitant les gens plutôt qu'en les punissant, comme cela se ferait si le vote était obligatoire.

Sur la base de mes observations, je serais porté à dire que les faibles taux de participation sont une réaction aux comportements, aux palmarès et aux antécédents des partis politiques. Ceux-ci sont souvent perçus comme axés sur les intérêts du parti par opposition aux intérêts de la circonscription que le député représente. Je soutiendrai donc que l'élimination des partis politiques pourrait revivifier l'intérêt des électeurs dans le processus politique et accroître le taux de participation dans les élections.

Âge minimal pour voter : Je ne suis pas pour un abaissement de l'âge minimal pour voter. Le consensus dans la communauté scientifique semble être que le cerveau humain atteint sa pleine maturité après 20 ans. L'âge minimal actuel pour voter (18 ans) ne serait donc pas celui auquel le cerveau de l'individu a atteint sa pleine maturité. Même si vous croyez que c'est une bonne idée d'inculquer de saines habitudes démocratiques en bas âge, je dirai que nous le faisons déjà avec l'âge minimal pour voter à 18 ans. Et que 18 ans est déjà un âge assez précoce.